

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H) de la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne

L'OPAH menée par la Communauté de Communes ouvre droit à différentes aides publiques en partenariat avec l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat), le Conseil départemental et certaines caisses de retraite.

Ces aides concernent la lutte contre la précarité énergétique, l'adaptation des logements à la perte d'autonomie et (ou) au handicap, la lutte contre l'habitat indigne, la réhabilitation des logements destinés à la location et des logements vacants au-dessus des commerces.

Les conditions d'attribution de ces aides sont fixées par l'ANAH.

Des aides financières, instaurées par la Communauté de Communes, viennent compléter ces aides afin d'améliorer le parc immobilier existant.

Nom de l'aide	Conditions d'éligibilités	Montant de l'aide de la Communauté de Communes à compter du 1 ^{er} janvier 2021
Habiter Mieux	Dossier éligible aux aides de l'ANAH	<u>Propriétaire occupant</u> : Prime forfaitaire de 500 € <u>Propriétaire bailleur</u> : Prime forfaitaire de 1 000 €
Aide pour l'autonomie	Dossier éligible aux aides de l'ANAH	15 % du montant des travaux retenus par l'ANAH
Logement indigne ou très dégradé	Travaux lourds selon conditions fixées par l'ANAH	20 % du montant des travaux retenus par l'ANAH
Logements vacants au-dessus des commerces	Remise sur le marché après travaux de logements vacants depuis plus de 2 ans situés au-dessus de commerces	20 % du montant des travaux retenus par l'ANAH
Aide aux travaux de ravalement de façade	Avec isolation	20 % du montant HT des travaux plafonné à 15 000 € soit 3 000 € maximum
	Sans isolation	10 % du montant HT des travaux plafonné à 15 000 € soit 1 500 € maximum

L'équipe de service Habitat intervient sur les 60 communes du territoire

communautaire pour vous renseigner, vous accompagner et constituer votre dossier avec les différents partenaires. N'hésitez pas à les contacter au 04.70.47.67.20.